



Le premier trimestre est cette période de l'année où tout s'accélère et tout se pose. Le conseil municipal s'est réuni le 28 février et 3 avril **pour adopter les comptes administratifs 2017 et les budgets prévisionnels 2018**. Ces séances clôturent une période intense et un travail conséquent pour boucler l'année qui vient de se terminer et préparer celle qui s'ouvre.

Au-delà de la commune, il a fallu également adopter les budgets et comptes administratifs de ce que j'appelle les 'satellites' de la commune, notamment la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulouais, le syndicat d'assainissement intercommunal de l'Aroffe, le syndicat mixte du grand Toulouais, le Pays Terres de Lorraine, le GIP Grandir et Vieillir en Pays de Colombey, etc...

Nos communes sont de plus en plus en interaction étroite avec de nombreuses autres structures. Les choses se sont complexifiées, et on doit faire avec ! Au total une bonne vingtaine de soirées consacrées rien que pour les budgets.

Et puis, vous le savez, l'actualité de notre secteur de ces trois derniers mois a été fortement marquée par **le devenir de nos écoles**.

S'agissant du regroupement scolaire, après 6 années de débat et de réflexion, deux décisions importantes ont été prises : notre commune avec celles de Gibeauveix et d'Allamps ont décidé de s'unir pour construire un pôle scolaire. Unaniment, elles ont choisi un lieu d'implantation : celui de l'école maternelle de Vannes-le-Chatel. Elles ont décidé aussi d'organiser le maillage scolaire dès la prochaine rentrée dans le cadre d'un regroupement scolaire dispersé. Le conseil municipal d'Uruffe a finalement décidé de rejoindre l'école de Rigny la Salle, dès la rentrée de 2018.

Comme mentionné dans la lettre que nous vous avons distribuée, avec mes collègues Maire des communes d'Allamps et de Gibeauveix, avec nos équipes municipales, avec les délégués de parents d'élèves et aussi des parents d'élèves, ensemble nous nous mobilisons fermement, dans le respect de chacun et de manière responsable et républicaine (j'y tiens) pour obtenir le maintien de 6 classes à la prochaine rentrée scolaire sur les 7 classes actuelles d'Allamps et de Vannes (soit deux classes par site : deux classes maternelles à Vannes, deux classes élémentaires à Allamps, deux classes élémentaires à Vannes).

Dans l'attente de la construction de notre pôle scolaire, nous demandons le maintien de 6 classes car c'est ce dont nous avons besoin, pour mettre en place dans des conditions acceptables le futur regroupement pédagogique dispersé dès la prochaine rentrée.

Lors des dernières réunions (le 10 et 13 avril), Monsieur Luscan, Directeur adjoint des services départementaux de l'éducation nationale, nous a redit que notre demande était légitime et a bien été entendue. Le CDEN se réunit le 20 juin et statuera sur la carte scolaire. C'est seulement après cette réunion que nous serons fixés définitivement. Néanmoins, une réunion publique sur ce dossier sensible sera organisée début mai à la Maison pour Tous.



Vue du ciel, notre vallée est belle, apaisée.

Vue d'en bas, oui notre vallée a été bousculée ce premier trimestre.

Oui nos territoires ruraux évoluent, c'est parfois dur.

Mais, je vous invite collectivement à prendre du recul sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés par rapport aux drames de notre monde.

En espérant vous retrouver à l'occasion de l'une ou l'autre des manifestations mentionnées dans les pages qui suivent, bien cordialement.

Le Maire  
Nathalie Hameau-Kinderstuth

### Budget eau

En 2017, nous avons réalisé en section de fonctionnement 41 317,87 € de dépense (dont la moitié est des amortissements) et 42 302,29 € de recette soit un solde positif de 984,42 €. Nous n'avons pas versé cette année de subvention du budget principal vers le budget eau.

En section d'investissement nous avons réalisé 13 032,30 € de dépense (emprunts et amortissements) et 23 778 € de recette (amortissements). Nous n'avons pas eu de réparation de fuite en 2017.

Nous n'avons quasiment aucune marge sur notre budget eau. Nous devons encore rembourser pendant 10 ans l'emprunt que la commune a contracté pour la construction du grand réservoir.

Le montant total de l'annuité s'élève à 9 800 €.

Nous avons sur la section d'investissement au 31 décembre 2017 une réserve de 51 000 €.

En 2018, en section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 50 753 € (49 343 € en 2017) et en section d'investissement à 77 290,48 € (64 254 € en 2017).

Les travaux réalisés fin 2017 pour installer les systèmes de chloration sur nos réservoirs (obligation réglementaire) et le changement du compteur de l'Aulnoye seront payés sur l'exercice 2018 (9 500 €)

Le prix de l'eau ne sera pas augmenté en 2018 : 1,13€ le m3. Les taxes de l'agence de l'eau restent stables (0.35€ le m3).

Le volume d'eau facturé en 2017 continue de baisser : 21 540 m3 (23 000 en 2016, 25 000 m3 en 2015). Nous avons produit un peu plus de 24 688 m3.

Notre taux de rendement est de 89%. L'agence de l'eau surveille de plus en plus ce taux de rendement. Cela implique un renforcement de notre vigilance sur le réseau d'eau. Si certains objectifs de performance ne sont pas respectés, l'agence de l'eau augmentera le montant des taxes que vous payez sur votre facture d'eau, taxe que l'on reverse intégralement à l'agence de l'eau.

Nous avons eu au début de l'année un contrôle de l'ARS et de la DDT. Il s'est bien passé.



### Budget principal

En 2017, nous avons réalisé en section de fonctionnement 313 949,39 €, soit une augmentation de 11,70% par rapport au réalisé 2016. Celle-ci s'explique par l'engagement de dépenses, décidé lors du vote du BP 2017 pour réaliser des travaux d'entretien sur plusieurs bâtiments communaux (toitures église, maison pour tous, garderie), notre document unique de prévention des risques professionnels, l'étude de faisabilité du regroupement scolaire et les frais engendrés par le trentième anniversaire de la fête 4 bans.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 351 459,00 € et ont progressé de 2.50% par rapport à 2016.

La section de fonctionnement 2017 se clôture avec un résultat positif de 37 509,61 €.

En 2017, nous avons dépensé 118 723,88 € en section d'investissement. Les travaux de rénovation des trottoirs du lotissement des Grésines représentent 62 % de ces dépenses. Les 38 % restants sont répartis principalement entre des travaux forestiers, la rénovation du 56 bis rue des cristalleries, la modernisation des aires de jeux.

Nos recettes d'investissement sont de 44 972 €. Le solde résiduel a été financé par un prélèvement sur l'épargne de la commune qui s'élève au 31 décembre 2017 à 424 574,01 €.

Notre endettement est faible : 7500 € annuel.

En 2018, notre budget s'équilibre en section de fonctionnement à 334 770 € (377 350 € en 2017) et en section d'investissement à 460 530, 02 € (382 073 € en 2017).

Les principaux programmes d'investissement envisagés sont :

- Rénovation de l'avenue de la Garenne,
- Accessibilité Maison pour tous,
- Travaux forestiers,
- Rénovation d'un logement communal,
- Rénovation réseau d'éclairage public,
- Etude pour chiffrer le coût des travaux de l'aménagement des trottoirs de la cité des jardins.

La majorité du conseil n'a pas souhaité augmenter le taux des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti, taux qui restent inférieurs à la moyenne nationale des communes de notre state démographique. Nos bases fiscales sont également faibles. Les nécessaires dépenses d'entretien et d'investissement seront financées en 2018 en ayant recours à des subventions, en puisant sur les économies de la commune et en ayant recours à l'emprunt.

### Fête des 4 bans - 1er Mai 2018



Comme chaque année, **rendez-vous à 12h au pied de la borne quadribanale.**

Au programme :  
12H15 : rencontre des 2

cortèges et poignées de mains entre les maires - lecture solennelle de la charte des bans,  
12H30 : apéritif offert par les communes,  
Puis pique-nique traditionnel tiré du sac (des feux permettront la cuisson des grillades).

Pour les randonneurs, rendez-vous à 10h15 devant la galerie-boutique du CERFAV afin de se rendre sur le site par la forêt.

#### Réservation possible d'un repas

Demi-poulet rôti ou jambonneau accompagné de pommes de terre rôties - tartelette - 10 € par personne (fournir les couverts).

Réservations auprès de O' P'tit Poulet, jusqu'au 26 avril au soir, au 06 29.60.06.06.

Le Club Sportif et de Loisirs de Blénod-les-Toul tiendra une buvette sur place.

Il n'y aura pas de chapiteau sur le site cette année.

### Commémoration du 8 mai



Les anciens combattants et la commune vous invitent à la **cérémonie du 8 mai. Rassemblement devant la Maison pour Tous à 10h15 pour rejoindre en cortège le monument aux morts.**

### Le printemps est là !



La saison de chasse est terminée. Chacun peut de nouveau randonner dans notre forêt les weekends. Profitez des beaux jours pour découvrir ou redécouvrir le parcours Cœur de vert. Il vous émerveillera par des beautés insoupçonnées, étonnera par des détails surprenants, effrayera par certains comportements, attristera par le déchaînement des éléments, ébahira par de vieilles légendes, enivrera par le sentiment de liberté, emportera par la fierté des combattants, enthousiasmera par tant de richesses à partager... Dix totems de Meïne guideront votre progression.

Distance de la boucle : 4,5 km. Difficulté : moyenne - Durée moyenne : 2 heures. Pour en savoir plus, [www.meine-coeur-de-vert.com](http://www.meine-coeur-de-vert.com)

### Rappels

- Nous rappelons que la circulation sur les chemins en calcaire qui contournent le village et qui ont été aménagés dans le cadre des travaux du remembrement, n'est pas autorisée pour les particuliers qui n'ont pas de parcelles riveraines à ces chemins. Trop de voitures circulent sur les chemins. De nombreux promeneurs viennent se plaindre en mairie. D'autre part des quads à allure vive ne ménagent pas nos chemins et les dégradent. Aussi nous vous demandons de faire des efforts, dans l'intérêt de tous, y compris de vos porte-monnaie, pour maintenir ces chemins en bon état.
- Il serait bon que les maitres dont les chiens décorent les trottoirs et berges enherbées du chemin des terres pour accéder par exemple à l'école maternelle s'organisent pour que leurs animaux se soulagent ailleurs, ou alors ramassent les réjouissances.
- Il serait aussi bon que les jeunes qui font pétarader leurs engins à deux roues de manière continue les weekends modèrent leur allure et décibel. Nous comptons sur les parents pour les raisonner. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises.



### Contentieux au tribunal

Le premier trimestre a été marqué par toutes les démarches qui ont découlé des actes de vandalisme qu'a subi notre commune dans la nuit du 20 au 21 janvier. La commune a demandé réparation des dégâts. Le dossier est en cours d'instruction.

### Heures des tontes



Les plages horaires pendant lesquelles vous pouvez tondre, utiliser motoculteur, tronçonneuse, bétonnière ou tout autre appareil bruyant, sont les suivantes : en semaine de 8H00 à 20H00, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.

### Déchetterie intercommunale d'Allain

Des travaux de rénovation et d'extension ont actuellement lieu. Afin de pouvoir reprendre dans de bonnes conditions les éléments de voirie, il est indispensable **de fermer le site au public du lundi 23 avril inclus au dimanche 29 avril 2018 inclus.**

D'autre part, pendant les travaux, la benne des déchets verts ne sera pas accessible. Aussi nous vous invitons à emmener vos déchets verts dans les plateformes de compostage (Allamps et Saulxures les Vannes).



### Retour sur le repas des aînés



Cette année, 48 personnes étaient présentes pour ce traditionnel moment de convivialité qui s'est déroulé le dimanche 4 mars. L'ambiance était chaleureuse : bonne humeur, chant,

danse, bon repas préparé par le traiteur Mickaël Coulomb, musique, sans oublier les jolis menus réalisés par les enfants de l'école primaire ! Merci à tous !

### Mosaïque Michel Dinet

Nous y voilà !

Méticuleusement et patiemment, les 72 enfants de nos écoles ont assemblé cet hiver les 12 000 pièces de verre pour composer une reproduction d'une peinture de Michel qui illumine notre village.

Cette mosaïque est le fruit d'un travail collectif, participatif, à la manière de Michel. Un grand merci à

Damien et Franck, les initiateurs de ce projet, à Jean-François, aux enseignants, à tous les enfants, et à Josette et sa famille d'avoir accepté que cette belle initiative puisse voir le jour au village. Venez l'admirer.



### Plan local d'urbanisme



Ce dossier démarré depuis plus de deux ans poursuit sa progression au rythme de deux réunions par mois. Nous avons démarré le travail sur le zonage.

Nous vous rappelons qu'un registre d'observations a été ouvert en mairie, et mis en ligne sur le site de la communauté de communes afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de faire part de leur requête.

### Relevé des compteurs d'eau

Afin d'établir les factures d'eau au 30 juin, nous procéderont au relevé des compteurs d'eau dans la deuxième quinzaine du mois de mai.

### Travaux de la maison santé

La Maison de santé a ouvert ses portes début avril. Ces travaux ont été réalisés par la communauté de communes du pays de Colombey. Il a fallu beaucoup d'énergie pour sa concrétisation (Médecins, kinés, dentistes, infirmières, pédicures-podologues),



### Retour sur la journée nature



C'était le 17 mars dernier ; sous la neige, à quelques jours du printemps !

Pour autant cela n'a pas entamé la bonne humeur de la dizaine de participants qui ont osé

braver le mauvais temps. Ils étaient ravis de leur journée ! Un grand merci à Michel Lahaye pour nous avoir fait découvrir des sentiers que des Vannaux depuis toujours ne connaissaient pas. Merci aussi à Monsieur Jacquemin, Président de l'association des croqueurs de pommes pour nous les conseils précieux sur la taille des arbres et la réalisation de greffes.

Cette journée a permis de remettre à l'honneur notre verger communal. Un prochain rendez-vous vous sera proposé pour effectuer des tailles des arbres du verger communal.



### Vues aériennes du village

Une campagne de photo aérienne de notre village a été réalisée par Laurent Giraud. Si vous le souhaitez, vous pouvez en commander.

Différents formats sont disponibles (à partir de 77 €).

Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie.



### Maladie de Lyme : attention aux tiques

La maladie de Lyme est une maladie infectieuse, non contagieuse, causée par une bactérie transmise par les tiques, essentiellement en forêt et en zone humide.

La transmission se fait par piqûre d'une tique infestée et le risque de transmission de la bactérie est d'autant plus grand que le temps de contact avec la peau est prolongé. Toutes les tiques ne sont pas infectées.

Les premiers signes sont des céphalées et des courbatures... et sur la peau, une rougeur circulaire d'évolution progressive à l'endroit de la piqûre. Cette rougeur peut également se manifester à distance de la piqûre. En l'absence de traitement, après quelques semaines à plusieurs mois débute la phase précoce disséminée avec des manifestations au niveau neurologique ou articulaire (douleurs inflammatoires). Ce n'est que bien plus tard que la phase tardive apparaît avec des signes neurologiques et articulaires plus graves et persistantes, puis une fatigue à long terme.



**La prévention reste la première arme pour lutter contre cette maladie. Des moyens simples existent :**

- porter des vêtements couvrants et clairs (afin de repérer rapidement les tiques), serrés au cou, aux poignets et aux chevilles (rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes ou mettre des guêtres), des chaussures fermées et des gants clairs en cas de travail manuel ;
- vaporiser ses vêtements et ses chaussures de produits anti-tiques ;
- utiliser un produit anti-tiques pour vos chiens et chats ;
- emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins pour éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses ;
- inspecter le corps après une activité de travail ou de loisir en pleine nature (y compris pli des genoux, aisselles, organes génitaux et cuir chevelu) car la piqûre est indolore. Retirer rapidement la tique avec un tire-tique acheté en pharmacie, désinfecter et surveiller la zone de piqûre pendant plusieurs semaines ;
- consulter son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes et en particulier d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend dans le mois qui suit la piqûre.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire (risque de régurgitation des agents infectieux) :

- ne pas presser la tique entre ses doigts, afin de ne pas favoriser le passage de la salive de la tique qui contient les agents infectieux ;
- ne pas tirer sur la tique et ne pas utiliser de pince à épiler. Outre le risque précédent, la probabilité de « laisser la tête » dans la peau est forte. Cela provoque généralement une petite inflammation, une infection ou la formation d'un kyste
- ne pas utiliser d'alcool, d'éther, d'huile ou de vernis ;
- ne jamais tenter de brûler la tique avec un briquet.

### Carte d'identité

**Attention, les vacances d'été, approchent, et si vous devez refaire votre carte d'identité, anticipez dès maintenant.**

Depuis le 1er mars 2017, à l'instar des passeports biométriques, les cartes d'identité ne sont plus délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles, équipées de Dispositif de Recueil (DR). Le but est de lutter contre la fraude, l'usurpation d'identité.

**Notre commune ne peut plus instruire les demandes de carte d'identité.** Les communes les plus proches de Vannes équipées d'un DR sont Toul et Vézelize.

Vous pouvez faire votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un DR.

Attention toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Attention, les délais se rallongent à proximité des vacances. Il faut compter environ trois semaines pour avoir un rendez-vous pour constituer votre dossier auprès de la mairie de Toul puis ensuite au minimum 15 jours pour la fabrication de la carte.

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, perte, vol. Pour tout renseignement sur les pièces à fournir, vous pouvez contactez le secrétariat de mairie.

**A savoir :** la carte d'identité d'une personne majeure délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est automatiquement valide quinze ans au lieu de dix.

Le hic, c'est que les personnels chargés de contrôler les papiers dans les ports ou aéroports ne le savent pas toujours. Ils continuent de s'appuyer sur la date de fin de validité indiquée au dos de la carte et peuvent refuser le passage des frontières.

**Le renouvellement anticipé des cartes est désormais autorisé.**

Pour les personnes qui voyagent munis seulement d'une carte d'identité au délai prorogé, et sans passeport, vers un pays où se posent des difficultés récurrentes (se renseigner auprès de votre compagnie de voyage, agence de voyage, etc...) le gouvernement a décidé d'autoriser le renouvellement anticipé de la carte d'identité sur justificatifs (billets d'avion, de croisière, etc...).

L'augmentation de la durée de validité des cartes d'identité des mineurs ne s'applique pas. La durée de validité reste fixée à 10 ans.





### Portes ouvertes au CERFAV

Les 27 et 28 avril, le Centre de Formation aux Arts du Verre et du Cristal ouvre ses portes. Profitez-en, les portes ouvertes sont aussi faites pour que les habitants du village re-découvrent ce centre qui emploie une trentaine de personnes (Cf invitation personnelle ci-jointe et livret qui présente le CERFAV).

### Exposition à la Galerie - Atelier



19 au 27 mai, du mardi au dimanche de 14 à 18h. Une exposition rare présentant plus de 5000 perles de verre, racontant près de 1000 ans d'histoire.

Un tour du monde, du Mali à Venise en passant par l'Égypte et la France, qui nous mènera sur les traces de ces objets de parure qui ont, pour la plupart, servi de monnaie de troc en Afrique, du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de la colonisation européenne.

La Galerie Atelier accueille cette collection privée exceptionnelle en partenariat avec le Musée Itinérant de la Perle ancienne en France.

Pendant la durée de l'expo, des animations sont mises en place auxquelles vous êtes conviés :

- **Conférence/diaporama « La fabuleuse histoire des perles »** les samedis et dimanches à 14h30 et 16h30.

- **Vente de perles anciennes de collection et de perles de verriers contemporains**

- **Démonstrations et ateliers d'initiation** pour découvrir la fabrication des perles de verre au chalumeau.

- **Lecture : Tea Bag de Henning Mankell** 26 mai - 15h - à la Galerie Atelier du Cerfav lu par Márcia de Castro, comédienne, metteuse-en-scène et pédagogue franco-brésilienne.

Toutes les informations : [www.tourisme-vanneslechatel.fr](http://www.tourisme-vanneslechatel.fr)

Tel : 03 83 50 18 43 [galerie-atelier@cerfav.fr](mailto:galerie-atelier@cerfav.fr)



### Une rose un espoir

Nous aurons le plaisir d'accueillir au village samedi 28 avril à 9h55, les motards de l'association

'Une Rose, Un espoir' qui passeront au village pour vous vendre des roses.

### Marché de printemps



Le 12 mai après-midi.

Organisé par l'école élémentaire. Maison pour Tous

### L'Art Off approche



Le dimanche 29 avril, la MJC vous invite à venir flâner entre 10 et 18 heures pour découvrir des œuvres originales d'une bonne vingtaine d'artistes (couture, photo, fabrication, peintures, sculpture, photo, etc) en présence de leur créateur. Des démonstrations en direct sont également prévues.

A la Halle –terrain de sport. Ambiance musicale. Entrée libre. Restauration sur place le midi.

### Théâtre de Cristal

#### Stages de cirque

Pendant les petites vacances du 23 au 27 avril au gymnase de Colombey les Belles de 10h à 16h avec repas tiré du sac.

Pour tous à partir de 6 ans.

Pour découvrir ou approfondir les techniques du cirque : jonglerie - balles, massues, cerceaux, diabolo, bâton du diable - boule, fil, barre russe, monocycle, trapèze, tissu, trampoline, tourets, acrobatie..

Pendant les vacances d'été pour passer des vacances hors du commun ! Du nouveau cette année : nous accueillerons les jeunes à partir du dimanche avec retour dans les familles le vendredi soir.



A noter dès maintenant : 25 mai à

**Vannes le Châtel** à partir de 19h : soirée de clôture de saison de façon festive avec la présentation de deux spectacles :



#### Tripalium

par la Compagnie Marzouk Machine



#### L'oiseau bleu

par la compagnie Spectralex **accueilli par la MJC de Vannes le Châtel**

Toutes les informations sur [www.theatredecristal.com](http://www.theatredecristal.com) et au 03 83 25 41 89

Mairie de Vannes-le-Châtel  
[mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr)  
[www.vannes-le-chatel.mairie54.fr](http://www.vannes-le-chatel.mairie54.fr)

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi : 13h30-18h00

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h00-12h30

1er samedi du mois : 8h30